



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS
DU CONSEIL MUNICIPAL

(Direction des Assemblées)

2020/5309

Attribution de subventions de fonctionnement pour un montant total de 15 000 euros dans le cadre du soutien à des associations de jeunesse - Exercice 2020

Direction du Développement Territorial

Rapporteur : M. LEVY Charles-Franck

SEANCE DU 27 JANVIER 2020

COMPTE RENDU AFFICHE LE : 29 JANVIER 2020

DATE DE CONVOCATION DU CONSEIL MUNICIPAL : 20 JANVIER 2020

NOMBRE DE CONSEILLERS MUNICIPAUX EN EXERCICE AU JOUR DE LA
SEANCE : 73

RECU AU CONTRÔLE DE LEGALITE LE : 3 FEVRIER 2020
DELIBERATION AFFICHEE LE : 6 FEVRIER 2020

PRESIDENT : M. COLLOMB Gérard

SECRETAIRE ELU : Mme HAJRI Mina

PRESENTS : M. COLLOMB, M. KEPENEKIAN, Mme DOGNIN-SAUZE, M. BRUMM, Mme AIT MATEN, M. SECHERESSE, Mme GAY, M. CORAZZOL, Mme BOUZERDA, M. GRABER, Mme CONDEMINE, M. GIORDANO, Mme REYNAUD, M. CLAISSE, Mme RIVOIRE, M. DURAND, Mme RABATEL, M. LE FAOU, Mme BESSON, M. CUCHERAT, Mme FRIH, M. LEVY, M. DAVID, Mme NACHURY, Mme LEVY, Mme CROIZIER, M. BLACHE, M. LAFOND, Mme ROUX de BEZIEUX, Mme BLEY, Mme CHEVALLIER, M. MALESKI, M. KISMOUNE, Mme BRUGNERA, Mme PICOT, M. BRAILLARD, M. BERAT, M. TOURAIN, M. COULON, Mme FONDEUR, M. PELAEZ, Mme HOBERT, Mme FAURIE-GAUTHIER, M. RUDIGOZ, Mme MANOUKIAN, Mme HAJRI, Mme SANGOUARD, M. HAVARD, M. TETE, M. KIMELFELD, Mme PALOMINO, M. GEOURJON, Mme TAZDAIT, M. GUILLAND, Mme de LAVERNEE, M. ROYER, M. BROLIQUIER, Mme BAUGUIL, M. HAMELIN, Mme PERRIN-GILBERT, Mme GRANJON, M. REMY, M. BERNARD, Mme MADELEINE, Mme BAUME

ABSENTS EXCUSES ET DEPÔTS DE POUVOIRS : Mme BALAS (pouvoir à M. GUILLAND), Mme SERVIEN (pouvoir à M. BRUMM), M. PHILIP (pouvoir à Mme RABATEL), Mme ROLLAND-VANNINI (pouvoir à M. MALESKI), Mme BERRA (pouvoir à Mme NACHURY), Mme BURILLON (pouvoir à Mme CONDEMINE), M. JULIEN-LAFERRIERE (pouvoir à Mme PICOT), M. BOUDOT

ABSENTS NON EXCUSES :

2020/5309 - ATTRIBUTION DE SUBVENTIONS DE FONCTIONNEMENT POUR UN MONTANT TOTAL DE 15 000 EUROS DANS LE CADRE DU SOUTIEN A DES ASSOCIATIONS DE JEUNESSE - EXERCICE 2020 (DIRECTION DU DÉVELOPPEMENT TERRITORIAL)

Le Conseil Municipal,

Vu le rapport en date du 15 janvier 2020 par lequel M. le Maire expose ce qui suit :

Le monde associatif contribue à l’animation des quartiers de notre ville en renforçant le lien social autour de manifestations. C’est dans ce cadre qu’interviennent les associations présentées ci-dessous œuvrant tout particulièrement en direction des jeunes, avec et pour les jeunes.

La Ville de Lyon apporte son soutien à ces initiatives associatives pour le bénéfice que les jeunes peuvent retirer de ces expériences qui leur permettent de développer leur autonomie et de s’investir dans des engagements citoyens favorisant la diversité culturelle et le vivre ensemble. En leur apportant son soutien, la Ville de Lyon contribue à aider ces jeunes dans la construction de leur avenir.

Aussi, je vous propose, Mesdames et Messieurs, de répondre favorablement aux propositions de subventions suivantes :

Structure Maitre d'ouvrage	Action	<i>Montant voté en 2019</i>	Montant proposé en 2020
CRIJ Auvergne Rhône-Alpes Centre Régional Information Jeunesse 66 cours Charlemagne 69002 LYON	Les promeneurs du net : les promeneurs du net sont des professionnels de la jeunesse (animateur, éducateur, conseiller) qui entrent en relation avec les jeunes sur internet et les réseaux sociaux. Ils les écoutent, leur apportent des informations fiables, et les orientent en fonction de leurs besoins sur les structures les plus proches de chez eux. L’action est portée par le CRIJ qui assure la coordination générale, la formation des promeneurs et leur mise en réseau.	10 000 €	10 000 €
Osons Ici et Maintenant 2 rue du Professeur Zimmerman 69007 LYON	Un parcours innovant pour la jeunesse : Fabrik à Déclik et programme Katapult (formation-action d'exploration et d'expérimentation). Ces deux programmes proposent à des jeunes de 16 à 25 ans, d'horizons divers des parcours innovants, pour leur permettre de monter en compétences et les aider à concrétiser leurs idées en projet.	5 000 €	5 000 €
TOTAL		15 000 €	15 000 €

Les conditions et modalités de versement de ces subventions peuvent être formalisées par des conventions d’application, dont le modèle type est joint au présent rapport (associations pour lesquelles des conventions ont déjà été signées antérieurement).

Vu l'avis du Conseil des 2^e et 7^e arrondissements ;

Où l'avis de la commission éducation - petite enfance - université - jeunesse - vie associative - sports ;

DELIBERE

- 1- Les subventions de fonctionnement, pour un montant total de 15 000 euros, sont allouées aux associations précitées et réparties conformément au tableau ci-dessus.
- 2- Le modèle type de convention d'application est approuvé.
- 3- Monsieur le Maire est autorisé à signer lesdites conventions.
- 4- La dépense en résultant, soit 15 000 euros, sera prélevée sur les crédits inscrits au budget de l'exercice en cours sur la ligne de crédit n°41887, nature 6574, fonction 422.

(Et ont signé les membres présents)
Pour extrait conforme,
Pour le Maire, l'Adjoint délégué,

Charles-Franck LEVY